

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2008 à 21 HEURES

Cette séance ordinaire s'est tenue sous la présidence du Maire, Monique VIROULAUD.

Présents : Mesdames VIROULAUD, DE LA IGLESIA, ARSIGNY, DUCHESNE, MOLLINÉ, CHARLESWORTH, Messieurs MINEUR, ROCHE, BARDE, CHRISTOFLOUR, BIOT, TIRARD-BOIS, GIRON, BARTAL et SANDEAU.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire présente Monsieur TABANOU, directeur du groupement de la Dordogne de la Poste. Il souhaite s'exprimer quant au devenir du bureau de Saint Méard de Gurçon.

Intervention de Monsieur TABANOU, Directeur Départemental du Groupement de La Poste :

Madame le Maire indique que Monsieur le Directeur du Groupement de la Poste de la Dordogne souhaite s'exprimer sur le devenir du bureau de poste de Saint Méard de Gurçon. La Poste souhaite regrouper les opérations financières sur les bureaux de Montpon Ménéstérol et Villefranche de Lonchat, ne laissant à Saint Méard que le courrier et les petites opérations de retrait d'argent. Il indique que d'après les mesures informatiques et statistiques effectuées au bureau de St Méard, celui-ci ne nécessite que 9 heures par semaine de travail théorique. Le Bureau de Saint Méard de Gurçon sera donc une nouvelle fois frappé d'une réduction d'horaires d'ouverture à compter du mois de juillet 2008. Cependant, afin de tenir les engagements de La Poste sur la pérennité du réseau postal, La Poste propose une option de partenariat pendant neuf années renouvelables avec la commune sous forme d'ouverture d'une agence postale aux lieu et place d'un bureau de Poste. La durée minimale d'ouverture serait de 60 heures par mois. Une agence postale présente des limites : pas de carte téléphonique, pas de chronopost, pas d'accès aux comptes des usagers et des retraits limités à 300 €. Cette agence serait tenue par un employé communal. La commune devrait prendre en charge l'intégralité des dépenses liées à ce service (personnel, eau, électricité, chauffage, aménagement d'un local sécurisé...). En contrepartie, la Poste verserait à la commune une indemnité mensuelle de 935 €. Après débat avec Monsieur TABANOU, le conseil municipal lui fait part de son mécontentement. En effet, il demande des documents écrits retraçant le trafic courrier et financier du bureau de St Méard. Comment expliquer que l'on réduit les horaires du bureau de St Méard alors que le trafic courrier est supérieur à celui du bureau de Villefranche de Lonchat ? Quant à l'activité financière, elle serait plus importante si un conseiller financier était présent à Saint Méard de Gurçon. Il indique que le risque à terme est la fuite des clients de la banque postale vers d'autres banques. Peu de personnes de Saint Méard se déplaceraient vers Villefranche ou Montpon. Elles préféreraient aller en pays foyen. De plus, le conseil indique qu'il n'est pas favorable à la création d'une agence postale car le coût pour assurer un véritable service public avec une amplitude horaire suffisamment large, aurait un coût trop élevé pour le budget communal. Monsieur TABANOU indique qu'il adressera un courrier à Madame le Maire quant aux propositions sur le devenir du bureau de poste de Saint Méard de Gurçon. Le conseil municipal indique qu'il entreprendra des démarches fortes auprès de cette administration pour le maintien du bureau de Poste de Saint Méard de Gurçon. Elle remercie Monsieur TABANOU de sa venue et la séance du conseil municipal est ouverte.

Il est donné lecture de la carte de remerciements de la famille ARSIGNY pour l'attention témoignée lors du décès de Pascal.

ETUDE ET VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX :

Compte tenu des besoins financiers, le conseil décide, à l'unanimité, d'augmenter les taux de 1 % par rapport à l'année précédente. Les taux 2008 seront donc les suivants : taxe d'habitation : 4,76 % (au lieu de 4,71 %), taxe foncière sur le bâti : 8,89% (au lieu de 8,80 %), taxe foncière sur le non bâti : 45,26 % (au lieu de 44,81 %), taxe professionnelle : 10,34 % (au lieu de 10,24 %).

ETUDE ET VOTE DES BUDGETS :

Il a été adressé à chaque conseiller municipal un projet de budget primitif 2008. Après étude et en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2008 pour les sommes suivantes :

Budget Principal (mairie) :

Section de Fonctionnement = 494.223,63 €
Section d'Investissement = 216.244,67 €

Réhabilitation du logement social de la rue des écoles :

Section de Fonctionnement = 1.674,45 €
Section d'Investissement = 13.980,10 €

Assainissement Collectif :

Section d'Exploitation = 30.777,00 €

Section d'Investissement = 22.805,05 €

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS :

L'article L.2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité d'allouer une indemnité de fonction au Maire et aux adjoints. Ces indemnités sont fixées par référence au montant de traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Le taux maximal pour le Maire est fixé à 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire et celui des adjoints à 17% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour allouer une indemnité de fonction au maire et aux Adjoints ainsi que sur le taux applicable. Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, décide d'allouer, à compter du 1er avril 2008, une indemnité de fonction au Maire (100% de taux maximal égal à 31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire soit une indemnité mensuelle de 1 159,79€ par mois) et aux Adjoints (100% du taux maximal égal à 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire soit une indemnité mensuelle de 308,65€ par mois).

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AUX SYNDICATS ET COMMISSIONS :

SYNDICATS	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
SDE24	MM. ROCHE et BARTAL	Mme DE LA IGLESIA et M. SANDEAU
SIAEP DE VELINES	MM. MINEUR et BARTAL	MM. BARDE et CHRISTOFLOUR
CIAS	Mmes VIROULAUD et DE LA IGLESIA	
BAS MONTRAVEL	MM. BARDE et BIOT	MM. MINEUR et GIRON
RAMASSAGE SCOLAIRE VELINES	Mmes DE LA IGLESIA et MOLLINE	Mmes DUCHESNE et ARSIGNY
SIVOS VELINES	Mme CHARLESWORTH, Mr CHRISTOFLOUR	Mme ARSIGNY et M. ROCHE
C.C. GURSONNAIS	Mme VIROULAUD, MM. MINEUR, ROCHE, BARTAL	Mme MOLLINE, MM. BIOT, GIRON et TIRARD-BOIS
SMCTOM	MM. BIOT et TIRARD-BOIS	MM. GIRON et SANDEAU
SYND. INITIATIVE	Mme CHARLESWORTH et M. SANDEAU	Mmes ARSIGNY et DUCHESNE
DFCI du LANDAIS	MM. GIRON et SANDEAU	MM. MINEUR et BIOT
SIRPE ST MEARD-FOUGUEYROLLES	Mmes VIROULAUD, ARSIGNY, MOLLINE et M. ROCHE	Mme DUCHESNE, MM. BARDE, BARTAL et GIRON
SD 24	M. CHRISTOFLOUR	M. BIOT
SSIAD	Mmes DE LA IGLESIA, DUCHESNE, ARSIGNY, MM. BARDE, GIRON et SANDEAU	
CORRESPONDANT DEFENSE	M. TIRARD-BOIS	

COMMISSION	MEMBRES	
COMMISSION DES FINANCES	Madame le Maire et les adjoints	
COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES BATIMENTS	Mmes VIROULAUD, CHARLESWORTH, DE LA IGLESIA, MM. ROCHE, MINEUR, TIRARD-BOIS, BIOT et GIRON	
COMMISSION DES ROUTES	MM. MINEUR, BARTAL, SANDEAU, TIRARD-BOIS et ROCHE	
COMMISSION AGRICOLE	Mme VIROULAUD, MM. BARDE, BIOT, TIRARD-BOIS et ROCHE	
FETES ET CEREMONIES	Mmes VIROULAUD, CHARLESWORTH, MOLLINE, DUCHESNE, MM. MINEUR, CHRISTOFLOUR et SANDEAU	
COMMISSION DES SPORTS	Mme VIROULAUD, MM. CHRISTOFLOUR, GIRON, BIOT, TIRARD-BOIS, BARTAL et SANDEAU	
COMMISSION FEUX ET FORET	MM. TIRARD-BOIS, MINEUR, SANDEAU et GIRON	
COMMISSION APPEL D'OFFRES	Mme VIROULAUD, MM. ROCHE et BIOT	
COMMISSION DES IMPOTS	Titulaires proposés : VIROULAUD M, ROCHE J, SANDEAU R, MINEUR JB, BARDE G, PENICAUD B, BIOT Ph, ARGIVIER JP, CHABOISSIER G, PETIT Ch, SZLOVIK M, MOUELLO E.	Suppléants proposés : MOLLINE I, TIRARD-BOIS B, GIRON R, ARSIGNY D, LEJAS D, SANTENERO P, BONNAMY G, FRIZZI JM, TAILLARD D, RADIN J, MASSIAS PH, VOULGRE B.

AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL :

Madame le Maire explique que lors de l'aménagement du temps de travail, il avait été décidé que certains employés travailleraient 37, 50 heures par semaine et bénéficieraient en contrepartie de 14 jours d'artt. Face à la difficulté qu'ils rencontrent pour poser ces jours tout en assurant la continuité du service public, ces agents demandent à bénéficier d'un temps de travail hebdomadaire de 35 heures. Le comité technique paritaire a émis un avis favorable. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, décide d'aménager, à compter du 1^{er} mai 2008, la durée hebdomadaire de travail des agents à 37 heures 30 minutes (avec récupération de 14 jours d'artt par an) à 35 heures. L'intégralité des heures faites au-delà de ces 35 heures sera payée en heures supplémentaires.

AMORTISSEMENT ETUDE URBANISME :

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'élaboration de la carte communale, une étude avait été commandée au cabinet GAÏA sur l'analyse permettant de déroger aux règles de recul de part et d'autre de l'axe de voies classées à grande circulation selon l'Article L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme (imposant un retrait de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des routes classées à grande circulation pour les constructions ou installations). Cette étude a coûté 6.007,51 €. La comptabilité publique oblige la commune à amortir cette dépense. Madame le Maire propose une durée d'amortissement de cinq ans. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, décide d'amortir cette étude d'urbanisme sur 5 années : 1202 € les quatre premières années et 1.199,51 € la dernière année.

RESILIATION DU BAIL A MADAME DECHAMP :

Madame le Maire indique que, par courrier du 12 mars 2008, Madame Carine DECHAMP a donné son congé du logement communal à compter du 15 avril 2008 pour des raisons personnelles et professionnelles. Le conseil municipal décide de mettre fin au bail de location entre la commune de Saint Méard de Gurçon et Madame Carine DECHAMP à compter du 15 avril 2008.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est prudent d'ouvrir une ligne de trésorerie de 80.000 € dans l'attente des versements des différentes subventions. Elle indique qu'elle a contacté deux organismes bancaires (caisse d'épargne et crédit agricole). Elle donne le résultat de sa prospection :

- Caisse Régionale du Crédit Agricole : taux T4M + marge de 0,170 ; sans frais ni commission,
- Caisse d'Epargne : taux fixe de 4,65% ou T4M + marge de 0,600 ; frais d'engagement de 170 €.

Le Conseil Municipal après étude et en avoir délibéré, décide d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès du crédit agricole.

MOTION DES LYCEES DE SAINTE FOY LA GRANDE :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Assemblée générale des professeurs des lycées Reclus et Broca reçu le 7 avril 2008 : "Avec les communautés éducatives (parents d'élèves, personnels) des lycées Reclus et Broca de Sainte Foy la Grande, nous dénonçons les conditions de préparation de la rentrée 2008. Ces mesures proposées auraient de graves conséquences sur la qualité de l'enseignement et sur l'avenir du lycée. En conséquence, nous demandons à M. l'Inspecteur d'Académie : le maintien de 5 divisions de Seconde afin de pouvoir accueillir l'ensemble des élèves souhaitant venir au lycée ; la transformation de 36 heures supplémentaires en heures postes c'est-à-dire le maintien de 2 postes d'enseignement sur les 11 supprimés. Face à une logique uniquement comptable qui semble ignorer la réalité sociale et la particularité interdépartementale du pays foyen, la qualité d'enseignement doit être préservée à l'accueil de nos jeunes dans de bonnes conditions. L'attractivité de notre lycée participe à notre développement économique et au respect de l'aménagement du territoire." Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, décide de soutenir l'action des enseignants des lycées Reclus et Broca de Sainte Foy la Grande.

PROPOSITION D'ACHAT D'UN TERRAIN PAR M. AMRAOUI :

Madame le Maire indique que Monsieur Khalil AMRAOUI a proposé d'acheter une partie de la parcelle AZ 236 mitoyenne de sa propriété, elle lit le courrier reçu en mairie le 8 avril 2008 où ce dernier évoque le souhait d'acquérir environ 350 m² de ladite parcelle afin de faciliter l'entrée sur sa propriété dangereuse à l'heure actuelle. Le conseil municipal, après avoir étudié le plan cadastral et en avoir délibéré, décide de donner un accord de principe pour cette vente à Monsieur et Madame AMRAOUI qui prendront à leur charge l'intégralité des frais y afférents. Madame le Maire est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet et à signer tous documents s'y reportant.

QUESTIONS DIVERSES :

- Il a été signalé la présence de termites au bureau de la Poste. Madame le Maire indique qu'elle demandera au technicien chargé du suivi du piégeage des termites des bâtiments de la mairie d'y aller voir.

- Salle des fêtes : il a été procédé aux travaux suivants : bornage de la limite avec monsieur FORO Serge afin de mettre en place de poteau incendie, ignifugation du rideau de scène (1.246,40 €), devis pour la pose d'un éclairage de sécurité (1.937 €). L'agence d'architecture Peytureau-Delage étudie un projet de réhabilitation de ce bâtiment.

- Chemin rural des étangs : les écobox ont été livrées et dès que le temps le permettra, seront installées à la place des anciennes buses bouchées et cassées par des racines de saules pleureurs.

- Communauté de Communes du Gursonnais : l'élection du président a eu lieu. Monsieur BOIDÉ Thierry a été reconduit dans cette fonction.

- Le tondeur acheté en 2002 est en panne. Le montant des réparations est important (3.354,68 €). Le conseil municipal décide de suspendre sa réparation et de prospecter vers d'autres solutions.

- Les restos du cœur ont adressé leurs remerciements pour le colis alimentaire acheté par la commune.

Ont assisté à cette réunion : Mesdames MURAT Marylène, COUYSSAC Maggy et Monsieur GANOT Raymond, ce dernier est parti avant la fin de la réunion du conseil municipal. A la fin de la séance, Madame le Maire leur demande si elles souhaitent s'exprimer. Réponse : Madame MURAT : "non" ; Madame COUYSSAC : "pas cette fois". Madame le Maire lève donc la séance.